

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4470

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rédaction d'un guide sur l'adaptation aux changements climatiques - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4470**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) :

objet : **Rédaction d'un guide sur l'adaptation aux changements climatiques - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

La canicule de l'été 2003, après les tempêtes de décembre 1999 et les nombreux épisodes d'inondations qui se sont succédés ces dernières années, a ancré chez tous l'idée de la réalité du réchauffement climatique et suscité une inquiétude sur ses conséquences actuelles et à venir.

De fait, le réchauffement climatique a cessé d'être une question uniquement globale, inscrite dans un espace-temps qui nous dépasse, pour être une question qui concerne de plus en plus notre quotidien. Il met en cause tant l'avenir de la planète, c'est-à-dire l'avenir de l'humanité et de l'ensemble des espèces, que nos habitudes de vie, notre santé ou l'aménagement de nos communes.

La multiplication des événements climatiques extrêmes, sur l'ensemble de la planète comme sur notre territoire, confirme bien l'urgence d'une politique ferme en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais oblige aussi à mieux comprendre les effets du réchauffement et à mettre en œuvre une véritable politique pour s'adapter à cette évolution.

De l'avis unanime des experts du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution climatique (GIEC), de l'Agence européenne de l'environnement comme de l'Organisation météorologique mondiale, les changements climatiques sont déjà en cours et leurs effets commencent à entrer en action. Des changements profonds sont désormais inéluctables, quels que soient les efforts de réduction des émissions qui pourront être déployés.

Ceux-ci vont affecter de nombreux secteurs : agriculture, tourisme, pêche, aménagement du territoire, bâtiments et infrastructures, protection des populations, etc. En ce sens, la question des changements climatiques a cessé d'être une question strictement scientifique concernant un avenir lointain pour devenir un enjeu actuel éminemment politique.

Le détail du projet

L'association Rhônalpénergie environnement est engagée dans la réalisation d'un document sur l'adaptation au changement climatique en Rhône-Alpes. Ce document a pour objectifs :

- de sensibiliser les décideurs ainsi que la population à la question du changement climatique,
- d'inciter à la réalisation d'études spécifiques dans les secteurs sensibles de la région Rhône-Alpes,
- d'encourager le développement d'outils facilitant la prise de décision en matière d'adaptation.

Dans le cadre du projet européen Amica (délibération n° 2006-3404 en date du 2 mai 2006), la Communauté urbaine mène actuellement un travail prospectif sur les impacts du changement climatique dans son territoire. L'intégration des connaissances acquises, entre autre, dans le cadre de ce projet, à travers un document traitant de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle de la région, permet de valoriser le travail mené. La collaboration de la Communauté urbaine à ce document positionne également celle-ci comme référent pour permettre la mobilisation partagée de l'ensemble des acteurs du territoire, acteurs institutionnels, socio-économiques, habitants afin que tous s'engagent dans des actions qui concourront à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Ce document rejoint également les travaux menés par la Communauté urbaine en matière d'adaptation au changement climatique (par exemple, dans le cadre du projet européen Amica). Le document s'accompagne d'un test ludique permettant au lecteur d'évaluer ses connaissances en matière de changement climatique ainsi que d'un CD-ROM apportant des informations supplémentaires.

Ce projet répond ainsi aux engagements pris dans l'*Agenda 21 du Grand Lyon* et maintient la Communauté urbaine, en tant que collectivité, à l'avant-garde de la réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques.

Le budget du projet et la participation financière de la Communauté urbaine

Le budget du projet est de 56 640 € (élaboration technique : 25 400 € et conception-édition du guide : 31 240 €).

Les contributions des partenaires financiers sont réparties de la façon suivante :

- région Rhône-Alpes :	28 944 €
- Rhônalpénergie environnement :	15 196 €
- Communauté urbaine :	7 500 €
- centre d'études des réseaux, transports et de l'urbanisme (Certu) :	5 000 €

La Communauté urbaine disposera, une fois le projet achevé, de 700 guides (sur les 4 000 édités) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine à l'élaboration du guide sur l'adaptation au changement climatique sous forme de subvention à l'association Rhônalpénergie environnement d'un montant de 7 500 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,